



CONSTRUCTEUR

ZA LE MESNIL OUEST
35540 PLERGUER

Tél : 02 99 58 91 79
Mail : contact@quemerais.eu

NOTICE D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

CONDITIONS DE GARANTIE



PENSEZ TOUJOURS A RETIRER LE FREIN DE PARC AVANT DE PARTIR⁽¹⁾

Le matériel que vous venez d'acquérir a été conçu et réalisé, tant dans la qualité des matériaux employés que dans le soin apporté à sa fabrication, pour vous offrir SECURITE ET LONGEVITE.

⁽¹⁾ Le fait de rouler avec le frein entraîne immédiatement des dommages irréversibles du système de freinage

MISE EN SERVICE

Lors de la **mise en service, et après avoir effectué 100 Km**, il convient de vérifier les points suivants :

- Serrage des roues – Vérifier ensuite tous les 1000 Km
- Serrage de l'ensemble de la boulonnerie
- Vérification du bon fonctionnement de l'éclairage
- Verrouillage complet de l'attelage

CONTROLES REGULIERS :

- Vérifier le serrage des roues tous les 1000 Kms
- Vérifier 1 fois par an l'ensemble de la boulonnerie
- Veillez à ce que votre boule d'accrochage soit toujours légèrement graissée
- Vérification du bon fonctionnement de l'éclairage
- Vérifiez régulièrement la pression de vos pneumatiques

PRESSIION DES PNEUMATIQUES

Les pneumatiques mal gonflés se déforment et peuvent éclater. La pression est donnée en multipliant par 0.07 l'indication PSI indiquée sur le pneu.

Pression des différents pneumatiques :

145/13 - 155/13 - 185/70/13	= 2.50 Kg
155R13C - 165R13C - 175R14C - 195R14C	= 4.50 Kg
185/70R13C	= 6 Kg
195/55/10	= 5.30 Kg
155/70/12 – 195/50/13 - 185/60R12C	= 6.50 Kg
185/70R13C	= 6.00 Kg

MODE D'EMPLOI

CONTROLES AVANT TOUTE UTILISATION :

Pression des pneumatiques

Bon fonctionnement de l'ensemble de l'éclairage

Respecter la charge maximum autorisée sur l'attelage : indicateur (0) sur la plaque constructeur

Répartition uniforme et équilibrée de la charge

Fixation permettant d'assurer la sécurité du chargement

Verrouillage complet de l'attelage

Bon état du câble de rupture et bon positionnement

Déblocage du frein de stationnement

Attelage de la remorque

La remorque se fixe au véhicule tracteur par un attelage à boule ou à anneau.

L'attelage est correctement accouplé lorsque le bord vert du témoin de sécurité est visible.

Attelage à anneau : Graisser impérativement et abondamment l'anneau et son crochet.

Vérifier régulièrement qu'il y ait suffisamment de graisse.

Roue Jockey

La roue jockey de la remorque est à remonter entièrement en tournant la manivelle jusqu'à la butée, pour les roues escamotables. Pour les modèles avec collier de serrage, remonter la roue entièrement au collier de serrage.

Veiller à ce que la roue jockey ne gêne pas la timonerie de frein.

L'utilisation de la roue jockey est réservée à l'accrochage et décrochage. Une utilisation non adaptée peut entraîner la détérioration de la roue jockey.

Cable de Rupture

Pour les remorques freinées : le câble de rupture d'attelage pour le frein est à positionner correctement autour de la boule.

Le câble de rupture est obligatoire sur toutes les remorques freinées

Dételage de la remorque



Veillez à caler les roues de la remorque non freinée lorsque vous détez en pente.

Les remorques freinées s'arrêtent par les freins de stationnement.

Nous vous conseillons de prévoir des cales de roues lorsque la remorque n'est pas attelée à un véhicule.

CONSIGNES DE SECURITE ET ENTRETIEN

En vue d'éviter des problèmes de freinage, le fonctionnement du frein de la remorque en combinaison avec le véhicule tracteur est à assurer par des essais répétés.

Ne pas mettre le frein à main lors du stationnement prolongé et utiliser de préférence des cales de roues.

Un contrôle visuel général du système de freinage est nécessaire à intervalles réguliers tout en respectant les critères suivants :

Les guidages de câbles et les fourchettes doivent être exempts de dégâts et corrosion. Les garnitures de frein sont à vérifier tous les 5000 Km en moyenne. L'usure des garnitures dépend de l'utilisation respective.

L'attelage à boule est à nettoyer à intervalles réguliers et à contrôler quant au fonctionnement correct et à l'usure.

Commande de freinage (remorque freinée)

Les points de graissage de la commande de freinage sont à graisser tous les 5000 Km ou une fois par an.

Couronne de remorque à essieu avant directionnel

Sur le pourtour de la couronne des remorques à essieu avant directionnel sont répartis 3 graisseurs qui sont à graisser tous les 5000 Km ou 1 fois par an.

Essieux

Les soudures sur le corps de l'essieu sont interdites.

Plaques

Toutes les plaques indicatrices et signalétiques se trouvant sur la remorque doivent toujours rester visibles.

ENTRETIEN COURANT

Les travaux d'entretien et de réparations ne peuvent être réalisés que par du personnel spécialisé et compétent.

Toutes modifications sur la remorque exigent l'autorisation du fabricant. Les modifications qui affectent la sécurité de la remorque sont strictement interdites.

Roulements de roue

Si votre essieu est équipé de roulements cartouche (chapeau de moyeu plat), il n'y a pas d'entretien. Ces roulements de grande performance sont graissés à vie. Si toutefois les roulements devaient être changés, nous recommandons le remplacement du moyeu – tambour chez un spécialiste de la remorque ou dans un garage agréé.

Si votre essieu est équipé de roulements standards (chapeau de moyeux coniques) vérifier la quantité et l'état de graisse une fois par an et remplir ou renouveler si nécessaire.

Pour ce type de roulements vérifier périodiquement le jeu. Attention le serrage trop prononcé des roulements endommage ceux-ci. Nous vous conseillons vivement de faire appel à un spécialiste de la remorque pour ce réglage.

Toutes les remorques freinées QUEMERAIS sont équipées de freinage par inertie sur 2 - 4 ou 6 roues.

Veillez à ce que votre remorque soit toujours en parfait état de fonctionnement : freinage, éclairage et pneumatiques.

Pour votre sécurité, nous vous conseillons vivement de faire contrôler votre remorque par un spécialiste de la remorque ou un garage agréé, tous les 2 à 5 ans selon votre utilisation ou, dès qu'une anomalie se présente concernant le système de freinage, les essieux, la commande de freins ou la tenue de route ou l'éclairage.

Spécificités pour les remorques bennes :

Veillez à ce que le plateau soit verrouillé à l'avant avant tout chargement de matériel

Spécificités pour les remorques équipées d'une pompe électrique :

Eviter la projection d'eau sur le moteur de la pompe électrique

Garantie

Les Ets QUEMERAIS accordent une garantie de 1 an à partir de la première date d'achat pour les remorques neuves sous réserve d'une utilisation conforme et du respect des instructions d'entretien et d'inspection.

Etendue de la garantie - La garantie Quémerais s'applique à tout vice de construction ou de matière dûment constatée et comprend limitativement la réparation ou l'échange, au seul choix des Ets Quémerais des pièces reconnues défectueuses ainsi que la M.O. nécessaire à cette réparation ou à cet échange sur la base des temps de garantie établis par les Ets Quémerais.

Restrictions à l'application de la garantie

- Non respect des instructions concernant le service et l'entretien de la remorque.
- Modifications techniques apportées à la remorque (strictement interdites)
- Montage de pièces et superstructures non agréées par nos soins
- Surcharge de la remorque et utilisation non conforme
- Utilisation de pièces détachées non fournies par nos soins.
- Non respect des consignes d'entretien et de sécurité
- Non respect des intervalles d'entretien courant comme les essieux, freins, groupe hydraulique etc...
- Traitements superficiels non adaptés aux matières utilisées.
- Mauvais accrochage de la remorque au véhicule tracteur, l'absence ou le mauvais état du câble de rupture
- Les travaux quelconques exécutés en période de garantie hors de nos ateliers sans notre accord écrit.
- L'entretien courant, les dépenses consécutives à l'usure normale.
- Les frais éventuels d'immobilisation, quelque soit la durée.
- Les frais de transport et autres, exposés au titre de la garantie qui demeurent en tout état de cause à la charge de l'acheteur.

Les Ets Quémerais seront déchargés de toute responsabilité dans les cas suivants :

Lorsque les avaries sont dues :

- A un défaut d'entretien
- A l'utilisation de la remorque dans des conditions anormales ou excessives par rapport à celles prévues et mentionnées dans la notice d'utilisation ci-dessus.
- A un défaut de chargement
- Aux accidents, mauvaises manœuvres ou négligences dues à l'inexpérience de l'utilisateur.

Juridiction

Pour tout litige susceptible de s'élever entre les Ets Quémerais et son acheteur quant à la formation, l'exécution ou l'interprétation des présentes et à défaut d'accord amiable, le tribunal de commerce de ST Malo sera seul compétent.